

Aux
fédérations affiliées à l'UFE

Berlin, le 7 juillet 2009 /bb

Information N° 2/2009

- 1. Prochaine réunion du comité douanier de l'UFE**
- 2. Procès-verbal de la réunion du comité douanier du 22 septembre 2008 à Budapest**
- 3. Procès-verbal de la réunion du comité fiscal de l'UFE du 16 avril 2009 à Paris**

Chers collègues!

1. Nous souhaitons vous informer du fait que la présidence a prévu une réunion d'une journée entière du comité douanier pendant la 39^{ème} semaine calendaire. Ainsi, le soussigné a déposé une demande auprès du groupe III du comité économique et social pour savoir si le comité douanier de l'UFE peut se réunir un jour dans le courant de la semaine du 21 au 25 septembre 2009 dans les locaux du comité économique et social, avec mise à disposition d'interprètes. Le comité économique et social ne nous a pas encore répondu. Nous vous informerons dès que nous aurons reçu une réponse.

A cette occasion, nous souhaitons vous notifier que le président du comité douanier de l'UFE, le collègue Jorn Rise Andersen, a annoncé qu'il se retire de son poste de président du comité douanier pour raisons de santé mais qu'il conservera son poste de vice-président de l'UFE. Il a prié le président de l'UFE, Dieter Ondracek, de confier le poste de président du comité douanier au collègue Klaus-Hilger Leprich. Nous remercions le collègue Klaus-Hilger Leprich d'être prêt à se charger de cette fonction. C'est ainsi que le président de l'UFE, Dieter Ondracek, lui a confié le poste de président du comité douanier de l'UFE.

2. Le procès-verbal de la réunion du comité douanier de l'UFE le 22 septembre 2008 à Budapest est joint en annexe en danois, allemand, anglais et français.

3. Nous avons également joint le procès-verbal de la réunion du comité fiscal de l'UFE du 16 avril 2009 en allemand, anglais et français.

Avec nos salutations collégiales les meilleures

(R. Zender)
Secrétaire général de l'UFE

Procès-verbal de la réunion du comité douanier de l'UFE
le 22 septembre 2008 à Budapest

Ordre du jour:

- 1) Inauguration et accueil par le président du comité douanier de l'UFE, le collègue Jørn Rise Andersen et Dieter Ondracek, président de l'UFE
- 2) Discours de bienvenue du directeur général de l'administration hongroise des douanes et des finances, le lieutenant général Dr János Nagy
- 3) Discours du directeur en charge de la politique douanière (C) de la direction générale des impôts et de l'union douanière, Monsieur Mirosław Zielinski
- 4) Evolutions actuelles dans les administrations douanières des différents pays
- 5) Evolution des quotas d'échantillonnages de contrôles, resp. des moyens à disposition à cet effet
- 6) Etat de la mise en œuvre du code douanier modernisé et autres évolutions
- 7) Formation/standards de formation dans le domaine douanier
- 8) Directive sur le blanchiment d'argent / Importation/Exportation d'argent liquide
- 9) Expériences faites avec l'introduction « d'opérateurs économiques agréés »
- 10) Dégazage de conteneurs en violation de l'obligation de marquage et des dommages afférents pour les fonctionnaires des douanes
 - a) Garantie de la sécurité au travail dans les différents Etats membres
 - b) Protection des consommateurs dans les Etats membres pour ce qui est des conteneurs dégazés, resp. de marchandises contaminées
- 11) Résolution concernant des problèmes spécifiques pour les administrations douanières en Europe
- 12) Divers
- 13) Lieu et date de la prochaine réunion du comité douanier

Participants :

Nationalité	Organisation	Nom
DK	Dansk Told & Skatteforbund	Jørn Rise Andersen formand for Toldudvalget
B	N.U.O.D. sector Financien	Emiel Boriau
B	U.N.S.P. secteur Finances	Albert van de Sande Francois Goris
CH	Gewerkschaft des Zoll- und Grenzwachtpersonals	Giordano Schera
CZ	Spolek Ceinikù Ceske Republiky	Václav Adam
D	Deutsche Steuer-Gewerkschaft	Dieter Ondracek Rafael Zender
D	Deutsche Zoll- und Finanzgewerkschaft	Klaus-Hilger Leprich
DK	Dansk Told & Skatteforbund	Orla Olesen Gert Ingo Leander Ole Pedersen
DK	HK/SKAT	Inge Lise Frost Anne Bille
E	Sindico Tecnico del Ministerio de Hacienda	Beatriz Briones Domingo Francisco Marquez Javier Borgueno
F	Syndicat Nationaux Unifié des Impôts	Serge Colin Jacky Chataigner
F	Syndicat National des Cadres des Douanes	Alain Leblanc Jacques Deffieux Sofie Lalande
FI	Tullivirkamiesliitto r.y.	Mikko Grönberg Maria Wuorisalo
GB	The Public and Commercial Services Union	Lorna Merry Peter Lockhart Margret Rathbone
H	VPFSZ	Gabor Holecz
IR	Association of Higher Civil & Public Servants	Frank O`Dwyer Mary Farrell Dave Thomas

IS	Tollvardafélag Islands	Gudbjörn Gudbjörnsson
L	Letzebuerger Douane´s Gewerkschaft	André Friden Pierre Pezzotta
L	Syndicat des Expéditionnaires et Commis de l'Administration des Contributions Syndicat des Cadres des Contributions	Fernand Muller Christian Faber
N	Norsk Tollerforbund	Tore Hagen Fredrik Støtvig
NL	Nederlandse Categoriele Vakvereniging Financien	Albert van der Smissen J. Nico Goor Huits van't Hoff G.M. Klassen
NL	Vereiniging Middelbare en Hogere Douanefunctionarissen bij de Belastingdienst en Douane	Rigte Brouwer
S	Tull-Kust	Björn Hartvigsson

1) Inauguration et accueil par le président du comité douanier de l'UFE, le collègue **Jørn Rise Andersen** et **Dieter Ondracek**, président de l'UFE

Le président du comité douanier, **Jørn Rise Andersen**, a salué les participants à la réunion du comité douanier. Un accueil spécial a été réservé au directeur des douanes luxembourgeoises, Monsieur **Jos. Schaack**, qui a participé à la réunion en tant qu'invité.

Le président de l'UFE, **Dieter Ondracek**, a accueilli les participants à la réunion du comité douanier. Il a chaleureusement salué les invités participants.

Le président du comité douanier, **Jørn Rise Andersen**, a accueilli les participants et a espéré que cette réunion se soldera par un succès. Il a remercié les collègues hongrois d'avoir organisé la réunion. Il a régalement remercié les personnes présentes de l'accueil chaleureux qui a été réservé aux participants.

Jørn Rise Andersen a salué les interprètes présents qui, pendant la réunion, ont assuré la traduction en anglais, allemand et français.

Jørn Rise Andersen a attiré l'attention sur le fait que l'ordre du jour pour la réunion est très chargé et il a ensuite accueilli le directeur général des douanes de la brigade hongroise des douanes et des finances, le lieutenant général Dr **János Nagy**.

2) Discours de bienvenue du directeur général de l'administration hongroise des douanes et des finances, le lieutenant général Dr János Nagy

Le Dr **János Nagy** a salué les participants au nom de la brigade hongroise des douanes et des finances.

Le Dr **János Nagy** a présenté en détail le système douanier hongrois, qui se divise en 3 niveaux avec un bureau national principal, 19 régions et, au niveau le plus bas, les bureaux douaniers, les bureaux de recherche et de contrôle.

L'administration douanière est chargée de poursuivre 28 infractions à la loi.

La Hongrie est devenue membre de l'U.E. il y a 4 ans et a donc été intégrée à l'U.E. relativement récemment. La Hongrie a à la fois des frontières avec des pays de l'U.E. et des frontières extérieures.

Après l'entrée de la Hongrie dans l'U.E., il a tout d'abord fallu supprimer 1.300 postes. Une partie du personnel a été mutée dans l'Est du pays et, en collaboration avec les syndicats, on a soumis des offres intéressantes aux employés. En outre, on a tenté d'aider ceux qui ont dû quitter les douanes. Mais maintenant, le nombre des employés augmente de nouveau et, au cours de ces deux dernières années, le nombre de fonctionnaires des douanes est passé de 500 à 1000.

Les douanes hongroises travaillent en étroite collaboration avec toute une série de partenaires. La collaboration la plus étroite a été mise en place avec les administrations fiscales mais les douanes collaborent également avec les services de protection des consommateurs et avec la police – à la fois la police des frontières et les contrôles aux frontières, qui sont maintenant intégrés à la police.

Sur le plan international, on collabore avec les administrations douanières des autres pays, des pays tiers et des organisations internationales dans le domaine des douanes.

Les douanes collaborent également avec le syndicat indépendant, qui a été fondé en 1990. Un accord de collaboration entre l'administration douanière et les syndicats a été conclu en 1992 et l'association afférente compte aujourd'hui 3.150 membres – soit plus de 40 % des employés. Les douanes mettent entre autre à disposition des bureaux meublés ainsi que les moyens de télécommunication.

Jørn Rise Andersen a remercié le Dr **János Nagy** pour cet exposé intéressant.

3) Discours du directeur en charge de la politique douanière (C) de la direction générale des impôts et de l'union douanière, Monsieur Miroslaw Zielinski

Miroslaw Zielinski n'a malheureusement pas pu participer à la réunion et c'est Madame **Anaboli**, de la Taxud, qui a participé à sa place.

Madame **Anaboli** a informé les participants du travail actuel au sein de la Commission européenne dans le domaine douanier, dont :

- la modernisation de la législation douanière, entre autre en tenant compte de la mondialisation et du volume croissant des échanges
- la suppression du papier au profit de solutions IT
- l'harmonisation de la législation et de la pratique
- le code douanier modernisé – on parle pour la première fois d'un texte de loi pour la totalité de l'U.E.
- l'échange électronique d'informations
- les règlements communs dans différents domaines
- l'évolution et la nouvelle législation dans le domaine douanier
Single window - one-stop-shop
- les directives
- l'introduction de règlements concernant les amendes dans le domaine douanier
- l'équilibre entre commerce légal et sécurité
- 40^{ème} anniversaire de l'Union douanière

Jørn Rise Andersen a remercié Madame **Anaboli** pour cet aperçu. Madame **Anaboli** s'est tenue à la disposition des participants pour des questions complémentaires.

Emiel Boriau a demandé s'il serait possible de recevoir une copie de la présentation de Madame **Anaboli**. C'est possible et le secrétariat général enverra ladite copie aux participants.

Il a attiré l'attention sur le fait qu'en tant que représentant de la « vieille école », il ne croit pas vraiment à un partenariat dans le domaine douanier. Il a posé des questions concernant le caractère uniforme des mesures et il a demandé si l'U.E. va formuler des directives ou des règles qui garantiront que tous dans l'U.E. seront traités de manière identique.

Madame **Anaboli** a souligné que les entrepreneurs agréés devront renforcer leur collaboration avec l'U.E. et les pays membres. Si une entreprise est agréée en Allemagne, elle le sera par principe également dans les autres Etats européens, même si cela ne se fera pas automatiquement. Mais dans ce cas, les autres pays devraient également accorder un agrément rapide, sauf s'il y a quelque chose de louche dans l'entreprise concernée.

Elle a souligné qu'une des conditions essentielles pour l'agrément est la « Compliance » – et ladite « Compliance » est interprétée différemment dans les divers Etats membres. Dans certains pays, une indication erronée n'a aucune importance pour l'agrément mais dans d'autres, cela porte à conséquence. C'est pourquoi on essaie d'obtenir davantage de transparence dans le domaine de la « Compliance ».

Emiel Boriau a ensuite posé la question de savoir si un refus d'agrément dans un pays entraîne l'annulation de l'agrément déjà accordé dans un autre pays.

Madame **Anaboli** a répondu que cela dépend de la raison ayant motivé le refus de l'agrément.

Sofie Lalande a démontré que le niveau de sécurité diffère en fonction des Etats membres – et on ne sait pas si la Commission va accepter ces divergences ou si elle va

introduire un système opérationnel.

Madame **Anaboli** a répondu que la Commission fait de son mieux mais que dans ce domaine, elle n'a pas le droit d'intervenir sans se concerter avec les Etats membres. Le problème repose sur le fait que les Etats-Unis tentent de conclure des accords bilatéraux avec les différents Etats membres. Mais la Commission se réunit régulièrement avec les Américains dans le cadre de négociations sur la sécurité. On essaie également de mettre en place un système qui permettrait à l'U.E. de mettre les Américains sous pression.

Fredrik Støtvig a voulu savoir si la Norvège peut se joindre à ce projet en tant que 3^{ème} pays – et il a ajouté que le gouvernement norvégien met tout en œuvre pour pouvoir y participer.

Madame **Anaboli** a regretté qu'elle ne peut pas fournir d'informations à ce sujet car cela n'est pas de son ressort mais qu'on va tenter de faire le maximum dans le cadre de la convention.

Jørn Rise Andersen a attiré l'attention sur le fait que le comité douanier traitera la législation ultérieurement dans le cadre de l'ordre du jour. Mais, dans le même temps, il a exprimé des doutes au nom du comité douanier quant aux différences dans les différents pays membres et que la Commission ne dispose d'aucun moyen pour imposer un niveau uniforme à ces pays. Le comité douanier Taxud présentera cet aspect à Bruxelles.

Jørn Rise Andersen a remercié Madame **Anaboli** d'avoir présenté la situation actuelle des activités du Taxud et d'avoir bien voulu répondre aux questions des participants.

4) Evolutions actuelles dans les administrations douanières des différents pays

En tenant compte du temps dont disposait les participants, **Jørn Rise Andersen** a proposé que le comité douanier traite les autres points de l'ordre du jour avec le point 4, pour que les différentes organisations puissent concrètement leurs rapports tout en exposant l'évolution actuelle des administrations douanières dans les différents pays.

Sur cette base, **Jørn Rise Andersen** a également proposé de prendre une décision pour l'élaboration d'une résolution qui pourrait être traitée dans le cadre de la réunion du comité de l'UFE.

Le comité douanier a accepté cette façon de procéder pour traiter l'ordre du jour.

Emiel Boriau a exposé son rapport consacré à l'évolution en Belgique, qu'il décrit comme étant catastrophique.

Il est prévu d'introduire un contrôle mobile mais pour cela, il faudra disposer de véhicules équipés d'ordinateurs etc. mais le gouvernement ne serait pas prêt à mettre à disposition les moyens nécessaires. Mais sans équipements et moyens nécessaires, il

sera impossible d'effectuer les analyses de risques au niveau souhaité.

Emiel Boriau a également attiré l'attention sur le fait qu'il serait nécessaire d'échanger des informations entre les différents pays.

L'administration douanière belge a évalué les compétences des collaborateurs et a organisé un programme d'apprentissage, qui a remporté un tel succès que ce programme a été étendu à d'autres ministères.

Pour ce qui est du gaz dans les conteneurs, les politiciens ne veulent pas apporter le soutien nécessaire aux collaborateurs des douanes. On a tenté d'obtenir des résultats au moyen de travail de lobby dans les ministères, mais malheureusement sans succès. Les fonctionnaires des douanes, qui ouvrent des conteneurs avec du gaz, sont donc toujours contraints de respirer des gaz toxiques et il faut attirer l'attention des politiciens sur ce point.

André Friden a brièvement informé du fait qu'au Luxembourg, l'organisation de l'administration douanière a été restructurée et qu'elle a maintenant un nouveau directeur. Dans certains domaines, on manque de personnel. Il existe des programmes de formation pour les équipes mobiles.

Huits van 't Hoff a exposé qu'une restructuration est également en cours en Hollande. Personne n'a été licencié et personne n'a été muté très loin. Les personnes concernées on pu décider elles-mêmes si elles souhaitent continuer à travailler dans le domaine douanier – dans la pratique, à Rotterdam ou à l'aéroport – ou si elles préfèrent travailler dans le domaine fiscal. Ceux qui ont choisi l'administration fiscale perdent leurs primes mais un accord a été conclu pour que personne ne perde trop d'argent.

Pour ce qui est du gaz dans les conteneurs, on s'est rendu compte, en Hollande, que les paquets, qui se trouvent dans les conteneurs, peuvent également contenir du gaz – sans qu'il y ait forcément du gaz dans les conteneurs. Nous devons y faire attention – pas seulement pour les collègues mais aussi par égard pour les consommateurs qui achètent les marchandises.

Mikko Grönberg a informé au sujet de la convention sur les salaires, qui a été conclue en Finlande pour la période allant de 2007 à 2010. On a lancé un programme visant à rendre le service public plus efficace. Ce programme prévoit en outre que le nombre des personnes travaillant dans le domaine douanier passera de 2.603 en 2007 à 2.420 en 2012. Ce programme contient également l'implémentation de moyens IT et d'unités mobiles.

La Finlande a une longue frontière avec la Russie et de nombreux transports transitent par la Finlande – entre autre env. 1 million de poids lourds qui franchissent la frontière. Le volume des échanges enregistre une énorme augmentation mais les moyens mis à disposition ne suivent pas.

Toutes les institutions publiques doivent quitter Helsinki pour s'établir dans le reste de la Finlande.

En automne 2008, il est prévu d'entamer des négociations concernant une collaboration entre l'administration douanière et les contrôles douaniers et de répartir les tâches à

accomplir. Des négociations correspondantes sont déjà en cours entre les administrations douanières et fiscales.

La Finlande dispose d'une école des douanes, basée sur l'enseignement de différentes méthodes d'apprentissage, entre autre l'e-learning, associé aux cours scolaires et à la pratique.

En Finlande, les employeurs ont pris très au sérieux le problème du gaz dans les conteneurs et on a fait appel à un scientifique qui va analyser le problème. La Hollande a fourni de précieuses informations dans ce domaine à la Finlande, qui ont été très utiles pour convaincre les employeurs des problèmes posés et pour prendre les mesures qui s'imposent.

Peter Lockhart a attiré l'attention sur le fait qu'il y a aussi des problèmes de ressources au Royaume Uni. En tant que ministre des finances, Gordon Brown pensait qu'il y a beaucoup trop d'employés dans le domaine du service public et que ces derniers toucheraient des salaires trop élevés. Les douanes et les impôts ont été fusionnés en 2005 mais il s'agissait davantage d'un projet visant à réaliser des économies plutôt que de rendre le travail de l'administration plus efficace. 15.000 personnes ont déjà dû quitter l'administration et, jusqu'en 2011, il est prévu de supprimer encore 10.000 emplois supplémentaires.

Une administration chargée de lutter contre la criminalité économique a repris 2.000 des meilleurs collaborateurs – mais la collaboration entre l'administration douanière et cette administration ne se passe pas pour le mieux.

Il est maintenant prévu de mettre en place une administration douanière, qui regroupera 4.000 douaniers, ainsi qu'entre autre les collaborateurs du service de l'immigration. Mais on a du mal à s'imaginer comment on pourrait créer une administration douanière qui devra résoudre les tâches lui incombant avec les seuls moyens dont elle dispose.

L'organisation britannique souhaite donc recevoir les moyens dont elle a besoin pour pouvoir répondre aux intentions formulées dans le nouveau code douanier.

Peter Lockhart a souligné que l'organisation soutient les objectifs formulés dans le nouveau code douanier mais qu'il n'y a pas de moyens à disposition pour l'exécution des mesures afférentes.

Alain Leblanc a informé les participants qu'une réforme radicale de l'administration douanière se prépare en France, qui visera à réduire le nombre de bureaux d'un tiers. Le facteur déterminant pour cette réforme serait le souhait de réaliser des économies budgétaires.

Les douanes françaises sont actuellement confrontées à un problème de budget et, à l'heure actuelle, on ne remplace qu'un départ à la retraite sur deux dans le domaine douanier. Un grand nombre de collaborateurs va bientôt être en âge de partir à la retraite et, si on ne remplace qu'un employé sur deux, il sera difficile d'effectuer les tâches incombant aux douanes. On va également licencier des collaborateurs.

A ce propos, **Alain Leblanc** a exigé que les organisations échangent leurs expériences au sujet de ce que les collaborateurs se voient proposer dans le cadre de licenciements – par exemple des compensations ou une assistance pour la recherche d'un nouvel

emploi.

Klaus-Hilger Leprich a raconté qu'en Allemagne, les douanes, les impôts et la police sont encore des administrations totalement indépendantes les unes des autres. Les douanes dépendent des autorités fédérales mais les impôts et la police sont du ressort des différents Länder. En Allemagne, une fusion des douanes et des impôts semble donc improbable.

En Allemagne, la situation ressemble à ce qui se passe en France. Il est prévu de réduire le personnel pour réaliser des économies budgétaires.

A ce propos et en pensant à la réunion de l'UFE, **Klaus-Hilger Leprich** pense que dans la résolution, il faudrait attirer l'attention sur le fait qu'une modernisation du code douanier ne devrait pas signifier que les choses seraient simplifiées pour les entrepreneurs et qu'on réduira les ressources mises à la disposition des douanes. Si on exige davantage de sécurité, il faut disposer de personnel supplémentaire.

En Allemagne, l'administration douanière s'est vue confier de nouvelles tâches – entre autre dans le domaine de la lutte contre le travail au noir. Ce travail devra être effectué par 6.500 nouveaux employés mais le syndicat douanier allemand a calculé que les douanes allemandes auraient encore besoin de 4.000 employés supplémentaires.

Klaus-Hilger Leprich a souligné que l'UFE devrait insister pour que les douaniers contrôlent les marchandises physiquement. Il devrait y avoir des standards uniformes pour les contrôles douaniers – sinon le code douanier revu et corrigé serait un fiasco. Nous ne voulons pas qu'il y ait de différences entre les pays. Il sera important de mettre en place une plate-forme IT commune mais ce n'est pas la seule chose sur laquelle il faudrait se concentrer. Il faudrait également mettre en place des procédures uniformes et toutes les administrations douanières devraient disposer du personnel nécessaire pour effectuer des contrôles physiques.

L'organisation douanière allemande aurait fait beaucoup de choses dans le domaine du gaz contenu dans les conteneurs. L'Université de Hambourg a réalisé une étude sur l'étendue du phénomène. Le gaz ne représente pas seulement un danger pour les douaniers mais aussi pour les collaborateurs dans les entrepôts et les consommateurs C'est pourquoi il faut intervenir dans ce domaine aussi rapidement que possible.

Une réforme de la formation doit améliorer la situation en matière de formation dans le domaine douanier. La formation est de haut niveau et on observe des progrès dans ce domaine.

Une action dans le domaine du blanchiment d'argent, qui a été réalisée en collaboration avec l'Autriche, le Luxembourg et la Suisse et à laquelle ont participé 400 douaniers, a remporté un franc succès.

Fredrik Støtvig a informé les participants que la Norvège a maintenant un nouveau directeur des douanes – un homme d'action qui a des idées précises et concrètes. Plus de 1.000 saisies ont été effectuées début 2008. En 2007, le ministère des finances a décidé de procéder à une évaluation de la formation norvégienne dans le domaine des douanes. La formation dure actuellement 26 mois. En même temps que l'évaluation, on a élaboré un rapport qui a entre autre servi à analyser les formations existantes. Ce

rapport a recommandé la mise en place d'une formation autonome pour l'administration douanière – entre autre parce qu'aucune autre école n'est en mesure de proposer une formation dans le domaine douanier.

Le budget pour les douanes norvégiennes est correct – mais serré. L'organisation a été satisfaite du recrutement des candidats à la formation au cours de ces deux dernières années.

Mais ces derniers temps, il aurait été difficile de trouver des candidats adaptés et de les garder, étant donné que le secteur privé propose des salaires plus attractifs.

Tore Hagen a ajouté que des méthodes efficaces ont été mises au point dans le domaine du blanchiment d'argent. On a mis en place un nouveau registre national avec des activités transfrontalières. Les expériences réalisées sur le plan international ont démontré qu'une grande partie de l'argent liquide, qui est ensuite blanchi, provient de la criminalité économique. L'administration douanière norvégienne va maintenant employer des chiens dressés à trouver l'argent pour effectuer ses contrôles.

Björn Hartvigsson a raconté qu'il règne une grande insécurité dans le domaine douanier en Suède. Le directeur des douanes souhaite réduire le nombre de douaniers de 300 à 400 personnes mais les politiciens suédois soutiennent les syndicats après que ces derniers aient pris contact avec les politiciens au parlement. Il y a eu entre autre des débats au parlement, qui ont duré 3 heures, consacrés aux douanes et à l'octroi de 50 millions de couronnes suédoises supplémentaires, accordés par le ministre des finances.

Le syndicat a lancé des débats avec les politiciens concernant l'octroi de moyens supplémentaires dans le budget de l'année prochaine mais le problème repose dans le fait que le directeur des douanes ne souhaite pas avoir trop de douaniers. Par conséquent, le syndicat a fait savoir qu'il ne souhaite pas que le directeur actuel conserve son poste. Le syndicat œuvre de façon ciblée pour plus de douaniers en Suède. Mais les problèmes budgétaires ne permettent pas de former les douaniers. Actuellement, on songe à une collaboration entre la police et les gardes côte dans le domaine de la formation.

Jørn Rise Andersen a ajouté qu'on songe également à une possible collaboration dans le domaine de la formation douanière entre le Danemark et la Suède.

Giordano Schera a informé les participants que le gouvernement suisse a établi un programme visant à réduire les coûts.

10% des services directoriaux des douanes – soit 400 à 500 personnes devront partir. Mais, à l'avenir, le nombre des tâches à effectuer ne va pas aller en diminuant mais en augmentant.

On procède à une harmonisation avec les règles européennes et, si tout se passe comme prévu, la Suisse adhèrera de facto aux accords de Schengen.

Si on réduit le nombre des douaniers, il sera néanmoins facile pour eux de retrouver du travail dans le secteur privé car ils sont extrêmement bien formés.

Gudbjörn Gudbjörnsson a mentionné que des restructurations et réformes sont

également en cours en Islande. Au printemps, le gouvernement a annoncé une réforme de la police et des douanes. Mais cette réforme n'a pas été effectuée en concertation avec les syndicats, qui ont alors protesté dans les médias. La population a soutenu les syndicats et le gouvernement a dû retirer son projet. Des négociations ont été menées et on a présenté un nouveau plan qui est acceptable pour les douanes. On s'attend à ce que le parlement apporte son soutien à cette proposition.

Le budget est modeste – mais acceptable. Il est prévu d'acheter un véhicule à rayons X. Le nouveau code douanier sera introduit en Islande en 2014.

Gudbjörn Gudbjörnsson pense que l'UFE devrait se battre pour que les douaniers soient renforcés dans toute l'Europe. En Islande, les douaniers travaillent de façon indépendante et ne collaborent pas avec la police et les administrations fiscales.

Frank O'Dwyer a informé les participants qu'en Irlande, les douanes et les impôts ont fusionné mais que ce sont des douaniers qui doivent apprendre à devenir des fonctionnaires des impôts – et pas l'inverse – ce qui s'avère difficile. L'économie irlandaise est actuellement en crise et c'est pourquoi certains médias et politiciens réclament une réduction de 10 à 20% des salaires des employés du service public.

Frank O'Dwyer a ajouté qu'on a besoin de tous les groupes spécialisés différents mais pas de tous les politiciens existants.

Les collaborateurs sont de plus en plus âgés et nombre d'entre eux vont partir à la retraite l'année prochaine, ce qui signifie que dans 5 ans, on ne pourra plus faire appel à de nombreuses compétences si on n'apprend pas comment tirer le meilleur parti de ces compétences. Il existe une collaboration avec l'Université mais il est impossible d'employer un étudiant qui vient d'obtenir son diplôme comme contrôleur fiscal. Il faut du temps pour acquérir les mêmes compétences que celles dont l'administration fiscale dispose actuellement.

Jørn Rise Andersen a informé les participants qu'au Danemark, il reste si peu de douaniers qu'il sera bientôt impossible de réduire davantage les effectifs. Les syndicats analysent en détail les tâches qu'il s'agit de résoudre et SKAT (impôts) ne fournit pas vraiment du bon travail dans les domaines afférents. Il existe par exemple des plaintes concernant les contrôles de sécurité dans les aéroports, où on saisit beaucoup d'argent liquide mais où il n'y a pas assez de collaborateurs pour s'en occuper.

Une restructuration est également en cours au Danemark. Il y a si peu de douaniers que les collègues ont écrit au gouvernement pour obtenir davantage de personnel et de moyens budgétaires. En 2009, on s'attend à des problèmes budgétaires dans les domaines douaniers et fiscaux.

Jørn Rise Andersen a remercié les différents pays pour leur évaluation de la situation actuelle.

En sachant qu'il ne reste plus que quelques minutes avec l'assistance des interprètes, il a proposé d'organiser une réunion du comité douanier durant le premier semestre 2009 à Bruxelles – éventuellement en avril 2009. Dans ce contexte, on pourrait peut-être organiser une conférence de presse où on pourrait attirer l'attention sur la situation dans le domaine douanier. Mais cela présuppose que les organisations affiliées doivent être en mesure de documenter cette situation – par exemple au moyen de chiffres, qui démontrent l'évolution dans le domaine douanier. Il s'agirait de documents qui pourraient également être transmis à la Commission pour documenter l'évolution dans

le domaine douanier.

Klaus-Hilger Leprich a ajouté qu'il faut agir. L'évolution, qu'on observe par exemple en Suède et en Irlande, est un avertissement à prendre au sérieux. Il pourrait se joindre à une réunion au mois de mars – avril 2009. Cette réunion a été si brève qu'il serait donc nécessaire de prier les organisations affiliées d'envoyer la documentation pour la mise au point au comité douanier via le secrétariat général pour pouvoir préparer les discussions sur cette base pour la prochaine réunion du comité douanier. L'UFE en a tiré la conclusion qu'il faut faire quelque chose. Nous devons unir nos forces – également dans le domaine de la protection des consommateurs.

Jørn Rise Andersen a résumé que maintenant, en tenant compte des consultations dans le cadre de la réunion du comité douanier, il faudrait élaborer une proposition de résolution dont on pourrait discuter à l'occasion de la réunion de l'UFE. Il s'agirait d'une résolution qui pourrait être considérée comme « état inaugural » et qui pourrait servir de base pour un dialogue avec la Taxud.

On étudie en détail les possibilités pour une réunion à Bruxelles pendant le premier semestre 2009, en collaboration avec le secrétariat général.

Jørn Rise Andersen a remercié les participants pour les bons débats constructifs et clôt la réunion en remerciant les interprètes pour l'excellent travail qu'ils ont fourni pendant la réunion.

Jørn Rise Andersen
Président

Ole Pedersen
Secrétaire

PROCES-VERBAL DU COMITE FISCAL DE L'U.F.E. PARIS LE 16 AVRIL 2009

Après quelques mots de bienvenue pour accueillir les délégations présentes, le Président du Comité Fiscal, le collègue Serge COLIN a remercié Monsieur Philippe PARINI, Directeur Général de la Direction Générale des Finances Publiques, représentant également au cours de cette réunion, le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, Monsieur WOERTH pour sa présence et également pour avoir permis d'organiser ce Comité dans les meilleures conditions sur le plan logistique et en matière de traductions en anglais, allemand et français.

Dieter ONDRACEK en sa qualité de Président de l'U.F.E. a également souhaité remercier chaleureusement M. PARINI après quelques propos introductifs à cette journée marquée par l'actualité liée à la lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux et des précisions sur les derniers retentissements de « l'affaire du Liechtenstein ».

Le Directeur Général de la Direction Générale des Finances Publiques a ensuite « ouvert » la séance des travaux par une intervention d'une vingtaine de minutes consacrée à la présentation de la fusion des deux grandes administrations fiscales françaises (Direction Générale des Impôts et Direction Générale de la Comptabilité Publique) mais aussi aux récentes dispositions adoptées lors du dernier G 20 de Londres pour lutter contre la fraude et les paradis fiscaux. Reprenant les mots de Dieter ONDRACEK, M. PARINI a déclaré partager notre analyse concernant la fraude fiscale en la qualifiant de « vol » ! Il a, par ailleurs, considéré que les paradis fiscaux avaient joué le rôle « d'accélérateurs » de crise et affirmé la nécessité de procéder à des « opérations de dégrisement » telles que celles opérées en Irlande par une collaboration des banques avec les administrations de contrôle. Il a ensuite insisté sur la mise en place d'une « cellule administrative » spécifique au Ministère des Finances afin de procéder à des opérations de régularisation des Français ayant des comptes dans les paradis fiscaux. M. PARINI s'est déclaré prêt à « s'inspirer des bonnes idées et pratiques qui existent en Europe afin de renforcer les opérations de contrôle et sanctionner la fraude ».

Laurent GATHIER (S.N.U.I. – France) en écho aux propos de M. PARINI a estimé qu'il faudrait attendre au moins fin 2011 afin de mesurer la réalité de la fusion des deux administrations car aujourd'hui la réalité sur le terrain, dans les services, laissait présager une administration fusionnée moins performante en matière de gestion des personnels mais aussi en termes d'exécution des missions et des effets très négatifs en matière de moyens notamment en raison de la volonté de suppression massive d'effectifs. Par ailleurs, évoquant les travaux de l'U.F.E. dans le cadre des comparaisons internationales, Laurent a considéré que l'on pouvait craindre, à terme, en France une détérioration de la qualité des services rendus aux collectivités territoriales et un déficit dans le cadre des coopérations internationales pour lutter contre la fraude fiscale.

Répondant à diverses questions posées ou remarques formulées par certains délégués concernant le civisme fiscal, le principe du « droit de suite » et le nécessaire soutien à apporter aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions de contrôle, le Directeur Général a précisé ses positions sur plusieurs sujets. Ainsi, il a indiqué qu'après une période où une certaine logique de dérégulation avait prédominé avec pour corollaire moins de contrôles, les responsables politiques revenaient sur cette orientation, illustrant son propos par les positions communes affichées par M. SARKOZY et Mme MERKEL dans le domaine de la lutte contre les paradis fiscaux.

Par ailleurs, il a souligné le « fait objectif que le contrôleur du fisc était souvent mal perçu du fait même de son rôle et d'une image issue d'un passé où il y avait pu exister des abus d'autorité » mais en précisant qu'aujourd'hui, les garanties nouvelles qui ont été accordées aux contribuables permettent de dire que ce temps est révolu. Il faut donc que le pouvoir soutienne les fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions et réaffirme leur légitimité à les accomplir.

M. PARINI a ensuite admis que les opérations de contrôle fiscal (contrairement aux opérations douanières) souffraient d'un déficit de « publicité » et que beaucoup d'administrations ne communiquaient pas assez sur ce sujet, à l'exception peut-être des pays scandinaves. Il a précisé son souhait de proposer à M. WOERTH (Ministre du Budget) de procéder à diverses actions de communication à destination du public afin de mieux faire connaître l'action et l'efficacité des acteurs du contrôle fiscal.

Son dernier propos a été consacré au sujet d'une meilleure organisation des échanges d'informations entre les administrations européennes pour mieux coordonner et avec une plus grande réactivité les opérations de contrôle fiscal. En dernier lieu, il a formé le vœu de pouvoir disposer prochainement d'une sorte de pouvoir de police afin de traquer encore plus efficacement les fraudeurs.

Après, plus d'une heure d'échanges très appréciés par les participants, le Directeur Général de la Direction Générale des Finances Publiques a souhaité à toutes les organisations syndicales présentes une excellente réunion à Paris en se disant très attentif aux travaux du Comité Fiscal de l'UFE et aux résultats des débats.

Après l'approbation de l'ordre du jour, Serge COLIN s'est chargé d'une présentation générale de la situation en procédant également à un rapide compte-rendu de sa participation en qualité de Vice-Président de l'U.F.E. au « Brussels Tax Forum » des 30 et 31 mars dernier.

Toutefois, avant cette intervention, Albert VAN DE SANDE (UNSP – Belgique) a souhaité faire part de son regret de ne pas avoir pu prendre connaissance, par l'intermédiaire de l'UFE, des très intéressantes informations et précisions apportées en séance par Dieter ONDRACEK concernant les derniers événements et rebondissements relatifs à l'affaire du Liechtenstein.

Serge a précisé que les derniers dénouements de cette affaire sont récents (en Allemagne comme en France d'ailleurs) ce qui explique cette communication en direct par Dieter à l'ouverture des travaux du Comité Fiscal et que le point 6 de l'ordre du jour permettrait d'y revenir.

Point 4 - Présentation de la situation générale par Serge COLIN

Depuis le dernier comité fiscal et le congrès de l'UFE à Budapest, beaucoup d'événements importants se sont produits et certains sujets sont devenus, eux, plus visibles pour les opinions publiques et nos concitoyens au travers de l'Europe ont pu mieux mesurer certains phénomènes « fiscaux » dont les syndicats de l'U.F.E. débattent ensemble depuis plusieurs années.

« La crise », que l'on dit venue des Etats-Unis, affecte maintenant l'ensemble de la planète.

Mais nous devrions peut-être plutôt dire « les crises » : crise financière, crise économique, crise sociale et, peut-être même une crise systémique. La crise d'un système économique et financier qui s'est emballé au point de mettre en péril l'ensemble des structures et des rouages économiques et sociaux sur l'ensemble de la planète.

Cette crise est en train de révéler à des opinions publiques, parfois incrédules face aux désastres sociaux qu'elle a provoqués, beaucoup de sujets mal connus de nos concitoyens :

- les mécanismes de la spéculation financière (les « subprimes » des USA et le système de titrisation d'actifs dits « toxiques »)
- l'existence et le rôle des paradis fiscaux
- les effets négatifs du secret bancaire
- l'absence d'une réelle régulation des échanges par les Etats (le rôle des Etats est redevenu important pour sauver – ou tenter – de sauver le système bancaire, en sauvant des banques ou des grandes compagnies d'assurance qui ont spéculé pendant des années – dans un manque total de transparence vis-à-vis de leurs actionnaires, leurs clients et des Etats et donc aussi des contribuables).
- Les scandales des rémunérations des grands patrons (ou grands managers) avec les stock-options, les parachutes dorés, les « golden hello » etc.
- Le rôle de la fiscalité et les conditions de lutte contre la fraude fiscale mais aussi le manque de coopérations entre les pays et entre les administrations chargées du contrôle fiscal (et les moyens de ces dernières pour agir et, notamment, les effectifs)

Serge a indiqué que plusieurs de ces sujets seraient tout particulièrement traités, dans le détail au cours des échanges sur les points 5 à 8 de l'ordre du jour.

Il a ensuite procédé à un rapide compte-rendu de sa participation au « Brussels Tax Forum » qui s'est déroulé les 30 et 31 mars dernier avec également la présence de nos collègues Belges : Albert VAN DE SANDE (UNSP) et François GORIS (NUOD) et le collègue Français Christian FLOTTES (SNUI).

Ce forum était organisé par la Commission de Bruxelles et c'est M. Lazslo KOVACS, qui a présidé à l'ouverture des débats. Tout en rappelant qu'il s'agissait du 3^{ème} forum de cette nature en trois ans, M. KOVACS a insisté sur la dimension toute particulière que revêtait cette conférence de 2009 au regard des événements que Serge COLIN a rappelé dans son introduction et qui concerne les conséquences de la crise mondiale.

« **Tax Systems in a Changing World** » était le titre général de cette conférence et Monsieur KOVACS a insisté sur le fait que dans un contexte tout particulier, les problèmes de fiscalité revêtent un caractère très important pour l'ensemble des gouvernements européens, mais a aussi ajouté qu'en « *dehors des problèmes spécifiques aux systèmes fiscaux les systèmes de taxation pouvaient avoir un impact très significatif sur la politique de l'environnement et l'évolution climatique même, mais aussi sur la compétitivité des Etats membres de l'Union Européenne, la croissance et la création d'emplois* ».

Trois grands sujets ont été abordés lors de ce colloque par divers experts qui étaient venus d'un peu partout dans le monde :

- L'avenir des bases taxables dans un monde globalisé ?
- Quelles bases taxables pour les revenus des sociétés et des contribuables pour le 21^{ème} siècle ?
- Quelles bases taxables pour les systèmes de taxation de la consommation pour le 21^{ème} siècle ?

Le Président du Comité Fiscal précise qu'il était très intéressant d'entendre divers intervenants allant de la Secrétaire Générale du syndicat belge FGTB, au secrétaire d'Etat Allemand au Ministère des Finances, en passant par le Vice-Président de la politique fiscale chez « *Shell International BV* » !

Il indique par ailleurs que ce qui a le plus surpris, ce sont sans doute les discours de multiples intervenants auto-proclamés experts en économie, finances ou en fiscalité et qui ont donné la désagréable impression qu'ils ne s'étaient jamais trompés dans leurs analyses et positions, par le passé, et que la crise c'était la faute à pas de chance ! Certains ajoutant qu'avec quelques mesures d'ajustement et un peu plus de respect des « codes de bonne conduite » tout ira mieux demain.

Serge ajoute que cette arrogance était insupportable car certains d'entre-eux défendaient il y a à peine un an le concept du libre échange avec comme seules règles : « laisser faire - laisser passer et laisser agir la main invisible du marché » !

Concernant la situation générale et en écho aux propos de Serge sur le « Brussels Tax Forum » divers intervenants ont fait part de leurs analyses.

Christian FLOTTES (SNUI – France) souligne que lors de la journée du 31 mars, il avait pu constater cette arrogance chez plusieurs « experts » et relevé qu'ils conservaient un rôle de « donneurs de leçons » voulant même, pour certains, « éduquer les médias » qui selon eux « ne comprendraient pas » les réelles causes de la crise. Selon Christian cela révèle une bonne dose d'immoralité de la part des réels responsables de ces crises. Leurs propos traduisent toujours le même message pour la défense d'un système financier et économique qui a pourtant largement démontré ses limites.

Albert VAN DE SANDE (UNSP – Belgique), pour sa part, indique que s'il partage ce sentiment, il faut aussi noter avec intérêt certaines interventions du 30 mars qui démontrent que les débats semblaient moins orientés « politiquement » et que divers intervenants avaient insisté sur la « nécessité de trouver un nouvel équilibre moral de la fiscalité » et d'engager des discussions sur la seule voie du « moins imposer » qui a dominé jusqu'à présent les orientations de politique fiscale des pays membres de l'Union Européenne.

Lorna MERRY (P.C.S. – Grande-Bretagne) indique qu'en Grande-Bretagne un grand débat public s'est fait jour sur la base de « questions morales » suscitées par la succession de nombreux scandales financiers et que la divulgation des pratiques fiscales critiquables de certaines grandes sociétés a eu un fort impact sur l'opinion publique.

Point 5 – Questionnaire concernant les décisions des gouvernements européens face à la « crise »

Le Président du Comité Fiscal rappelle en premier lieu, que le questionnaire (4 questions) adressé aux syndicats avait pour but de faire un état des lieux des décisions prises par les gouvernements européens pour lutter contre les conséquences de la crise financière, économique et sociale. Décisions prises ou envisagées en matière de politique fiscale et de lutte contre la fraude et les effets négatifs des paradis fiscaux.

Pour mémoire, les questions étaient les suivantes :

1°) Il y a-t-il eu baisse de certaines taxes sur la consommation (TVA, principalement) ? Si oui, quel taux ? Et quels domaines ou secteurs professionnels sont concernés ?

2°) Il y a-t-il eu baisse de certains impôts directs (Impôt sur le revenu, Impôt sur les Sociétés ou impôts locaux) ? Si oui, quels impôts concernés et dans quelle mesure (baisse de taux, exonérations, etc) ?

3°) De nouvelles mesures fiscales sont-elles prises (ou envisagées), par ailleurs, pour organiser des plans de relance économique ? Si oui, lesquelles ?

4°) L'existence et le rôle des « paradis bancaires ou/et fiscaux » ont-ils fait l'objet de débats publics (via les médias, presse écrite, radios, télévisions ...ou par des prises de positions nouvelles de la part des responsables politiques) compte tenu de cette actualité de la crise financière qui a d'abord affecté le secteur bancaire ?

Cet exercice visait à une meilleure préparation des travaux du Comité Fiscal avec le souci d'une plus grande efficacité par l'élaboration de synthèses préalables aux séances du comité fiscal et du Congrès à venir (Lisbonne 2010).

Serge COLIN a précisé que quelques réponses sont parvenues avant la réunion du 16 avril et a invité les participants à quelques commentaires sur ces sujets tout en souhaitant que les organisations syndicales transmettent des réponses écrites afin de faire un travail de synthèse qui sera adressé ultérieurement à tous.

Toutes les délégations ont présenté la situation dans leur pays respectifs en précisant dans plusieurs cas que certaines décisions en matière de politique fiscale n'étaient pas toujours directement liées à la situation de crise de fin 2008 et de ce début 2009. Par ailleurs, d'éventuelles décisions semblent subordonnées à l'échéance des élections européennes du 7 juin prochain.

Concernant le Luxembourg, nos collègues Fernand MULLER (S.C.C.) et Irène THILL (A.F.E.E.) ont précisé qu'en matière de TVA aucun changement n'est intervenu en lien avec la crise. En matière d'impôt direct sur les revenus des personnes physiques, il faut noter la baisse de 9 % du barème et de crédits d'impôts dans le but de relancer la consommation. Pour ce qui concerne l'impôt sur les sociétés on notera la baisse de 1 point de 29,6 % à 28,6 % avec un objectif affiché d'arriver à 25,6 %.

Fernand a précisé par ailleurs que les « affaires » FORTIS et DEXIA avaient marqué l'opinion publique et mis en évidence que la Commission de Surveillance des Institutions Financières, supervisant les banques, « n'avait rien vu venir » marquant ainsi une défaillance dans son rôle d'alerte. Concernant le sujet du secret bancaire, les « négociations » du G 20, notamment, ont démontré qu'il existe un problème de définition commune de ce qu'on appelle « paradis fiscal et bancaire ». Le gouvernement luxembourgeois a protesté auprès de l'OCDE sur l'absence de concertation entre les états car, pour lui, c'est seulement si les placements financiers réalisés au Luxembourg correspondent aux fruits de la fraude fiscale, que l'on peut dire que le Luxembourg est un paradis fiscal.

Notre camarade grec de POE-DOY, Stergios CHYTOUDIS a indiqué que la TVA n'avait pas baissé (sauf une réduction de taxe pour le secteur touristique) mais qu'en revanche des baisses successives d'impôt sur les revenus des personnes physiques étaient prévues à partir de 2010 avec le but de passer la tranche intermédiaire de 25 % à 20 % en 2014. Les autres mesures de relance concernent des aides directes (plusieurs milliards d'euros !) aux banques et au secteur agricole.

Par ailleurs, diverses mesures ont été adoptées pour lutter contre les « sociétés offshore » avec, par exemple, une taxe de 3% sur les immeubles possédés par ces sociétés en Grèce.

Pour la France, Serge COLIN (S.N.U.I.) rappelle que le dispositif du « bouclier fiscal » visant à limiter la taxation des personnes les plus riches à 50 % de leurs revenus et décidé par le gouvernement pour 2007 n'était pas remis en question par M. SARKOZY malgré la situation de crise. Pour le SNUI ce choix est inacceptable car il dispense les plus riches d'un effort de solidarité indispensable. Seule une baisse minime de l'impôt sur le revenu est prévue pour la 1^{ère} tranche du barème. Ensuite, Serge précise qu'il n'y a pas de volonté du gouvernement de baisser la TVA (sauf pour le secteur de la restauration - baisse de 19,6 % à 5,5 % - qui constituait une demande permanente et ancienne de la France à Bruxelles et qui a fait l'objet d'un récent accord au niveau européen). Globalement on peut dire qu'il existe un refus du gouvernement de procéder à un plan de relance économique par un soutien à la consommation des ménages.

Pour ce qui concerne les mesures envisagées en matière de lutte contre la fraude fiscale, Serge résume les choses en disant « que pour l'instant il y a beaucoup de beaux discours et d'intention affichées mais qu'en réalité les agents des impôts, en France, considèrent qu'ils manquent de moyens légaux et en de moyens en effectifs pour réaliser leur difficile mission de contrôle fiscal ».

Pour le Danemark, Ole PEDERSEN (D.T.S.) indique qu'aucune baisse de TVA n'est intervenue mais que la réforme fiscale en matière d'impôt sur les revenus des particuliers visait une baisse du taux d'imposition le plus élevé de 61,5 % à 55 %. Il précise ensuite qu'il n'y a pas eu au Danemark de véritable débat dans l'opinion publique sur les sujets des paradis fiscaux et les scandales bancaires ayant frappé d'autres pays en Europe. En conclusion, Olé mentionne la décision intervenue de la possibilité de déblocage des plans d'épargne retraite pour favoriser la relance de la consommation.

Nico GOOR (N.C.F.) indique qu'aux Pays-Bas, les baisses de TVA ont visées les secteurs professionnels à forte intensité de main-d'œuvre comme les travaux du bâtiment et que, par ailleurs, les choix en matière de politique fiscale sont très proches de ceux adoptés en Allemagne mais sans réelles nouveautés directement liées à la situation de crise financière et économique.

Lorna MERRY (P.C.S.) précise la situation de la Grande-Bretagne constatant une forte baisse de ses recettes budgétaires. Ce qui amène le gouvernement à encore réduire les services publics et mener une politique de réduction globale des dépenses salariales mais Lorna ajoute qu'il n'y a pas aujourd'hui de perte de salaire pour les personnels des finances.

Helder FERREIRA (S.T.I.) évoquant la situation au Portugal, indique qu'il n'y a pas eu de baisse de la TVA mais qu'en revanche il a été décidé une baisse de l'impôt sur les revenus des particuliers ainsi qu'une

réduction du taux de taxation des sociétés. Par ailleurs, il précise que les parlementaires socialistes veulent lever le secret bancaire tout en ajoutant que « le gouvernement semble endormi et donne l'impression qu'il ne prend pas la mesure de la crise qui atteint aussi le Portugal ». Toutefois, il ajoute qu'il existe bien un grand débat dans l'opinion publique, via les médias, sur le scandale des paradis fiscaux et le sujet du secret bancaire.

Albert VAN DE SANDE (U.N.S.P.) fait état de la situation en Belgique en précisant qu'en matière de TVA une réduction de taux est envisagée pour les secteurs de la restauration et pour la construction d'immeubles neufs et qu'en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, la réforme fiscale appliquée à partir des années 2000 a profité aux plus nantis et qu'une nouvelle réforme ne semble pas envisageable avant mai 2011 (année des élections législatives).

En matière d'impôt sur les sociétés, la baisse du taux nominal se poursuit (33 %) et le sujet essentiel concerne les « intérêts notionnels » permettant la déduction d'intérêts fictifs.

Point 6 – Les opérations de contrôle fiscal et notamment celles liées à « l'affaire du Liechtenstein »

Christian FLOTTE (S.N.U.I.) fait état de la situation de la mission de contrôle fiscal en France en trois points :

- l'impression ressentie par les personnels est celle d'une mission de contrôle « sacrifiée » à la seule donnée statistique
- l'importance toujours croissante d'une volonté d'établir des résultats et les réelles possibilités de recouvrement des rappels d'impôts et ce dès la programmation et la préparation des opérations de contrôle.
- La dégradation des conditions de travail pour les agents et les effets négatifs des suppressions d'emplois

En ce qui concerne les retombées de « l'affaire du Liechtenstein », Christian indique qu'il a fallu plus d'un an pour traiter les informations reçues des autres administrations européennes (environ 200 cas). Période pendant laquelle le plus grand secret a été entretenu par les Directions Nationales d'Enquête ou de Vérification. Ce n'est que très récemment que diverses informations sont sorties dans la presse faisant état de procédures de contrôle visant, par exemple, les sociétés TOTAL, MICHELIN ou encore ADIDAS ou certaines de leurs filiales.

Albert VAN DE SANDE (U.N.S.P.) remarque que si la législation en Allemagne permet d'obtenir contre paiement des informations importantes et concrètes permettant de lutter contre la fraude fiscale, l'utilisation de ces éléments dans d'autres pays d'Europe suscite beaucoup de questions telle que : « est-ce légal d'exploiter ces éléments ? » ou « comment régulariser une situation de communication d'informations entre les administrations sans demande préalable dans un cadre officiel ? ».

Notre collègue irlandais, Tom TALBOT (A.H.C.P.S.) s'interroge sur le fait que si « l'affaire du Liechtenstein » semble conduire à des contrôles fiscaux en Allemagne et en France, il n'y a apparemment aucune suite pour d'autres pays de l'U.E. Il demande donc si dans les informations obtenues par les services fiscaux allemands il existe des informations concernant, par exemple, des contribuables irlandais.

Le Président du Comité Fiscal, répond sur ce point en précisant qu'à ce stade, les informations dont peuvent avoir connaissance les organisations syndicales (D.S.T.G. pour l'Allemagne et S.N.U.I. pour la France) ne permettent pas de formuler une réponse à Tom TALBOT, car le secret professionnel semble « très bien gardé » par les administrations sur cette « affaire délicate ».

Au passage il rappelle les informations fournies par Dieter ONDRACEK dès le début du Comité Fiscal.

Point 7 – La lutte contre les paradis fiscaux - les décisions du « G 20 de Londres »

Serge COLIN dans un rapide propos introductif précise que certains échanges sur les points précédents ont déjà permis d'aborder largement ce sujet et fait un court commentaire sur la tenue du « G20 » à Londres en considérant qu'au-delà des grands discours et des déclarations d'intentions il n'y a pas encore de décisions importantes et radicales pour combattre les méfaits des paradis fiscaux au sein même de l'Europe. Il résume les choses en déclarant : « *pour dire que la fièvre est tombée ... on casse le thermomètre et on fait donc disparaître la liste noire (ou grise) des paradis fiscaux avec uniquement de belles promesses de coopération améliorée* » !

Helder FERREIRA (S.T.I.) indique que le Portugal vient tout de même de voter pour le lever du secret bancaire ce qui constitue une avancée à souligner.

Albert VAN DE SANDE (U.N.S.P.) suggère que l'U.F.E. devrait revendiquer la création d'une réelle « task force fiscale » à l'échelle de l'U.E. pour favoriser une assistance rapide entre les administrations permettant

aussi d'analyser et décrypter les nouveaux procédés de fraude détectés par un pays afin de « partager et mutualiser » rapidement toutes les informations utiles pour lutter encore plus efficacement contre les fraudeurs et les effets négatifs des paradis fiscaux.

Points 8 et 9 – Standards européens minima en matière d'imposition et application de taux d'imposition réduits dans le cadre d'accords de l'U.E.

Concernant ces deux points, Serge suggère que, compte tenu de nombreux échanges intervenus sur le point 5 (en relation directe avec ces sujets 8 et 9), mais aussi en raison du temps imparti, le Comité y revienne plus tard dans le cadre de la préparation du Congrès de Lisbonne.

Point 10 – La situation dans chaque pays en matière d'effectifs, de salaires, rémunérations et retraites avec les exemples de l'Irlande, la Lettonie et la Hongrie.

Compte tenu des débats précédents concernant les points principaux de l'ordre du jour du Comité Fiscal de l'U.F.E. il sera rappelé ici, les diverses interventions des délégations syndicales présentes concernant le climat social dans les divers pays de l'U.E.

Ainsi, Fernand MULLER (S.C.C.) a indiqué que les conséquences de la crise se feraient sentir pour les fonctionnaires luxembourgeois car le gouvernement a décidé la réduction des traitements de fonctionnaires, notamment pour ceux en début de carrière. Le ressenti de nos collègues peut se traduire par le sentiment que les fonctionnaires, pourraient être considérés comme des « boucs-émissaires » de la situation. Il précise que le 16 mai 2009 sera l'occasion d'une grande manifestation qui rassemblera les salariés des secteurs public et privé, à l'appel des grandes organisations syndicales, ce qui constituera une « grande première » dans le Grand-Duché du Luxembourg.

Albert VAN DE SANDE (U.N.S.P.) dénonce la politique de suppression des effectifs (10 % sur 3 ans) mais aussi de réduction du pouvoir d'achat des personnels du secteur public y compris avec des perspectives de mauvaises nouvelles en ce qui concerne les retraites et un rallongement des durées de cotisations. Concernant ce dernier point, Albert souhaite que l'U.F.E. sollicite les autorités européennes pour réaliser une étude comparative, et donc, un état des lieux de la situation concernant les « pensionnés » de la Fonction Publique pour tous les états-membres de l'U.E.

Giorgos KOUSKOULIS (P.O.E.-D.O.Y.) signale qu'en Grèce, le 2 avril 2009, une grève générale des fonctionnaires a connu un succès sans précédent avec la participation massive des agents des impôts contre la décision du gouvernement d'un gel des salaires.

Pour sa part, Franck O'DWYER (A.H.P.C.S.) rappelle que le 21 février dernier, plus de 120 000 manifestants –un record- protestaient dans les rues de Dublin contre la décision du gouvernement de baisser les salaires (- 7 %) de la Fonction Publique.

Serge COLIN (S.N.U.I.) indique qu'en France les grèves et manifestations des 29 janvier et 19 mars derniers avaient été très suivies par les fonctionnaires et particulièrement ceux des Finances. Il précise que les manifestations annoncées pour le 1^{er} mai devraient être également très importantes tant le climat social se durcit.

Monika VARADI (V.P.F.S.Z.) mentionne les annonces faites par les responsables politiques hongrois d'une perspective de suppression du 13^{ème} mois de salaire pour les fonctionnaires et un rallongement des durées de carrières pour les agents de la Douane.

Elle exprime le souhait d'une expression de la part de l'UFE et de ses syndicats membres par un message de soutien lorsque le V.P.F.S.Z. devra combattre de telles perspectives de régression sociale si elles devaient être confirmées par le nouveau gouvernement hongrois. Monika informera l'U.F.E. de l'évolution de la situation en Hongrie dans les prochaines semaines.

De nombreuses délégations ayant exprimé les mêmes inquiétudes, interrogations ou revendications concernant la situation des fonctionnaires des finances à travers l'Europe, Serge COLIN propose de rédiger un communiqué de presse commun au nom de l'U.F.E. pour exprimer le « ras-le-bol » et toutes les insatisfactions des personnels des finances en Europe. Ce document pouvant être relayé par chaque syndicat dans les divers pays dans les jours qui suivent le Comité fiscal.

Le Président du Comité fiscal a conclu sur ces sujets en disant : **« Dire que nous ne sommes pas seuls dans nos pays respectifs face à certaines réformes et dire que souvent on nous ment sur les évolutions dans les Etats-Membres de l'U.E. c'est déjà pour l'U.F.E. démontrer que nous pouvons mener des batailles syndicales ensemble ».**

(Le projet de communiqué élaboré par Serge a été validé, dans les jours suivants par Dieter, et chaque organisation a pu en faire bon usage).

Points 11 et 12 – Questions diverses et prochain Comité Fiscal

François GORIS (N.U.O.D. –Belgique) a émis l'idée de la rédaction d'un « memorandum » rassemblant l'ensemble des analyses et positions arrêtées par les syndicats membres pour que l'U.F.E. puisse porter toutes ses revendications auprès de nos interlocuteurs (Commission de Bruxelles, parlementaires européens, etc.), dans les mois à venir.

Serge COLIN, en sa qualité de Président du Comité Fiscal, indique qu'il est légitime de s'interroger sur les rendez-vous pour l'UFE dans le calendrier 2009 - 2010. Il rappelle que M. WIEDOW au congrès de Budapest, après avoir assisté aux travaux du Comité fiscal, avait indiqué qu'il se tenait à notre disposition pour une rencontre à Bruxelles. Serge ajoute que la situation aujourd'hui et les problèmes évoqués en matière de fiscalité et de lutte contre la fraude au « forum de Bruxelles » en mars dernier sous l'égide de M. KOVACS sont autant de motifs qui doivent conduire les représentants de l'UFE à multiplier les occasions de rencontres et d'interpellation de nos interlocuteurs.

Dieter ONDRACEK indique qu'en sa qualité de Président de l'U.F.E. il a régulièrement l'occasion de poursuivre les contacts avec TAXUD (une fois par mois ou presque) et que l'U.F.E. est bien connue et reconnue de nos interlocuteurs. Pour sa part, il estime que la période des élections européennes est une période peut-être difficile à utiliser car le 7 juin va venir très vite et que les actuels parlementaires européens (pour chaque état-membre !) ne seront plus les mêmes dans quelques semaines et, de même, les commissaires européens que nous connaissons et rencontrons aujourd'hui, ne seront peut-être plus en fonction dans les mois à venir.

En guise de conclusion des travaux de ce Comité Fiscal, Serge COLIN, en remerciant chaleureusement les participants pour la qualité des interventions, indique qu'il faudra à nouveau s'interroger sur les rendez-vous pour l'UFE dans le calendrier 2009 – 2010, intensifier nos contacts pour toujours mieux traiter les informations en provenance de chaque organisation syndicale afin de favoriser nos travaux en commun. C'est aussi un gage de réussite pour les travaux préparatoires à notre prochain congrès à Lisbonne en septembre 2010.